

**RAPPORT DE MISSION DE SUIVI PHYSIQUE ET FINANCIER DES PROJETS ET  
PROGRAMMES D'INVESTISSEMENT PUBLIC DANS LA RÉGION DE SIKASSO  
ET LE DISTRICT DE BAMAKO**



**Décembre 2020**

## SOMMAIRE

<b>SOMMAIRE .....</b>	<b>II</b>
<b>SIGLE ET ABBREVIATION .....</b>	<b>III</b>
<b>INTRODUCTION .....</b>	<b>2</b>
<b>I. DÉROULEMENT DE LA MISSION .....</b>	<b>4</b>
<b>A. DISTRICT DE BAMAKO.....</b>	<b>4</b>
<b>1. CONSTRUCTION CENTRE TELESANTE ET INFORMATIQUE MEDICALE.....</b>	<b>4</b>
<b>B. RÉGION DE SIKASSO .....</b>	<b>10</b>
<b>1. TRAVAUX DE CONSTRUCTION ET DE BITUMAGE DE LA BRETELLE KATELE (RN7)-KADIOLO-ZEGOUA (32,5 km) ET AMÉNAGEMENT DE 4 KM DE VOIRIES URBAINES DANS LA LOCALITÉ DE KADIOLO .....</b>	<b>10</b>
<b>2. TRAVAUX DE CONSTRUCTION D’UN ECHANGEUR, D’UN VIADUC ET D’AMENAGEMENT DE 10 KM DE VOIES URBAINES DANS VILLE DE SIKASSO .....</b>	<b>15</b>
<b>II. PRINCIPAUX ENSEIGNEMENTS TIRES DE LA MISSION.....</b>	<b>20</b>
<b>III. DIFFICULTÉS RENCONTRÉES, SUGGESTIONS, RECOMMANDATIONS ET PROPOSITIONS DE SOLUTIONS.....</b>	<b>21</b>
<b>CONCLUSION.....</b>	<b>23</b>
<b>IV. ANNEXES .....</b>	<b>III</b>
<b>ANNEXE 1 : TDR .....</b>	<b>IV</b>
<b>ANNEXE II : LISTE DES PERSONNES RENCONTRÉES.....</b>	<b>X</b>
<b>ANNEXE III : LISTE DES DOCUMENTS DE TRAVAIL DES PROJETS VISITES .....</b>	<b>XIII</b>
<b>CONSTRUCTION CENTRE TELESANTE ET INFORMATIQUE MEDICALE.....</b>	<b>XIII</b>
<b>ANNEXE 4 : LES IMAGES.....</b>	<b>XIV</b>

## SIGLE ET ABBREVIATION

<b>AGETIPE</b>	Agence d'Exécution des Travaux d'Intérêt Public pour l'Emploi
<b>BOAD</b>	Banque Ouest Africaine de Développement
<b>BSI</b>	Budget Spécial d'Investissement
<b>CEPRIS</b>	Cellule d'Exécution des Programmes de Renforcement des Infrastructures Sanitaires
<b>CIRA</b>	Conseil-Ingénierie et Recherche Appliquée
<b>CPS ETC</b>	Cellule de Planification Statistique du Secteur Equipement, Transports et Communication
<b>DFM</b>	Direction des Finances et du Matériel
<b>DGMP-DSP</b>	Direction Générale des Marchés Publics et des Délégation de Service Public
<b>DNCF</b>	Direction Nationale du Contrôle Financier
<b>DNPD</b>	Direction Nationale de la Planification du Développement
<b>DNR</b>	Direction Nationale des Routes
<b>DRPSIAP</b>	Direction Régionale de la Planification, de la Statistique, de l'Informatique, de l'Aménagement du Territoire et de la Population
<b>ECGF</b>	Entreprise et Commerce Général Fodé Coulibaly
<b>EGK</b>	Entreprise Générale Mamadou KONATE
<b>EMCM</b>	Entreprise Malienne de Construction Mobile
<b>OUA</b>	Organisation de l'Unité Africaine
<b>P/P</b>	Projets/Programmes
<b>PREM</b>	« Plan de Réforme des Finances Publiques au Mali »
<b>PTI</b>	Programme Triennal d'Investissement
<b>RN7</b>	Route Nationale N°7
<b>TDR</b>	Termes De Référence

## INTRODUCTION

Dans le cadre du suivi physique et financier des Projets/Programmes d'investissements publics et suivant l'ordre de mission N° **0116/MEF-SG du 14 décembre 2020**, une mission de la Direction Nationale de la Planification du Développement (DNPd) s'est rendue du 21 au 30 décembre 2020, dans la région de Sikasso et le district de Bamako.

L'équipe de la mission était composée de :

- M. Abdramane **SANO**GO, Ingénieur de la Statistique, DNPd, Chef de mission ;
- M. Amadou **HAI**DARA, DNPd;
- M. Moussa **DE**MBELE, DNPd;
- M. Iwa Chérif **HAI**DARA, CPS ETC
- M. Mahamadou H **MA**IGA, DRPSIAP Sikasso ;
- Mme. DEMBELE Djénèba **TAN**GARA, DRPSIAP Bamako;
- M. Abdoulaye **DI**ARRA, Chauffeur CPS ETC.

La mission s'inscrit dans le cadre du programme annuel des missions de suivi-évaluation de l'année 2020 afin de dresser le point de la situation d'exécution physique et financière de cent (100) projets et programmes d'investissement public au Mali inscrits dans le PTI 2020-2022 et au BSI 2020 et d'explorer les solutions susceptibles d'améliorer leur performance.

Elle répond également à la mise en œuvre du « Plan de Réforme des Finances Publiques au Mali (PREM) » pour la période 2017-2021 d'une part et d'autre part à la mise en œuvre du plan d'actions des recommandations issues de l'étude commanditée par le Fonds Monétaire International (FMI) relative à « l'Étude diagnostique du système de Sélection, de Programmation et de Suivi-Evaluation des projets et programmes d'Investissements Publics au Mali ».

La présente mission a été appuyée par les Directions Régionales de la Planification, de la Statistique, de l'Informatique, de l'Aménagement du Territoire et de la Population (DRPSIAP) de la région de Sikasso et le District de Bamako.

Elle porte sur trois (03) projets en exécution dont deux (02) dans la région de Sikasso et un (01) dans le District de Bamako.

### Région de Sikasso

- Construction bretelle Katélé-Kadiolo-Zégoua et aménagement de 10 Km de voiries dans la localité de Kadiolo **RNP 3018** ;
- Construction d'un Echangeur Viaduc et Aménagement de 10km Voiries dans la Ville de Sikasso **RNP 3176**.

### District de Bamako

- Construction Centre de Télésanté et Informatique Médicale **RNP 2638**.

L'objectif visé par la DNPd, à l'issue de cet exercice, est de recueillir et publier des informations fiables, actualisées et transparentes sur l'exécution physique et financière des

Projets/Programmes (P/P) au Mali et d'explorer les solutions susceptibles d'améliorer leurs performances (cf. TDR en annexe 1).

**Les résultats attendus de cette mission sont :**

- l'état d'exécution physique et financière des Projets/Programmes visités est mieux connu ;
- les contraintes à la bonne marche des Projets/Programmes visités sont identifiées ;
- les suggestions et recommandations appropriées sont formulées et mises à la disposition des autorités compétentes pour prise de décision.

Dans le souci d'avoir des informations partagées et fiables, la mission a rencontré plusieurs personnes impliquées dans l'exécution desdits projets.

Ci-jointe la liste des personnes rencontrées et des documents consultés (annexe 2).

Le présent rapport est structuré autour des points suivants :

I. Déroulement de la mission

II. Principaux enseignements tirés de la mission

III. Suggestions, recommandations et propositions de solutions

IV. Annexes.

## **I. DÉROULEMENT DE LA MISSION**

Sur le plan technique et méthodologique, la mission proprement dite s'est déroulée en deux (02) phases. Une première phase de séances de travail avec les Unités de Gestion des Projets (UGP) et/ou les services techniques qui a permis non seulement d'avoir une vue d'ensemble des projets (niveau d'exécution physique et financière, état de passation des marchés, mécanisme de Suivi-évaluation mis en place pour le pilotage du projet), mais aussi d'établir un calendrier pour la poursuite des travaux. Une seconde phase de visite des réalisations physiques sur le terrain a permis de constater l'effectivité des réalisations, apprécier leur niveau d'exécution et difficultés rencontrées et d'échanger au besoin avec les bénéficiaires.

Par ailleurs, dans les localités visitées, la mission a rendu des visites de courtoisie aux autorités administratives avant de commencer le travail technique.

### **A. DISTRICT DE BAMAKO**

Le district de Bamako est concerné par le Projet de Construction du Centre de Télésanté et Informatique Médicale dont le maître d'ouvrage est l'Agence Nationale de Télésanté et d'Informatique Médicale.

#### **1. CONSTRUCTION CENTRE TELESANTE ET INFORMATIQUE MEDICALE**

L'Agence Nationale de Télésanté et d'Informatique Médicale (ANTIM), établissement public à caractère scientifique et technologique créée en 2008, a pour mission d'assurer la promotion et le développement de la télésanté et de l'informatique médicale au Mali. A cet effet, elle est chargée entre autres de :

- ◆ Promouvoir la recherche dans le domaine des technologies de l'informatique et de la communication appliquée au secteur de la santé ;
- ◆ Contribuer à la formation initiale et continue en matière de télésanté et d'informatique médicale, à l'information scientifique et la standardisation des processus, des équipements et des logiciels dans le domaine de la santé ;
- ◆ Exécuter des prestations dans le domaine de sa compétence et la communication sur la télésanté et l'informatique médicale ;
- ◆ Connecter facilement les zones enclavées aux hôpitaux de 3<sup>ème</sup> référence du Mali et d'ailleurs.

Afin de permettre à l'ANTIM d'exercer sa mission dans des conditions idoines, elle a bénéficié en 2012 d'une inscription budgétaire sur le BSI pour la construction du siège de l'Agence. Le nouveau siège de l'ANTIM, situé à Hamdallaye (Bamako) aux abords de la maternité dudit quartier, est bâti sur une superficie de 2 707 m<sup>2</sup> et se démarque des édifices de sa catégorie par une approche de conception architecturale et technique résolument tournée vers l'écologie.

Le projet vise la construction d'un bâtiment à haut standing (un bâtiment autonome sur le plan énergétique et moins polluant, faisant appel aux énergies renouvelables air, vent, soleil avec

une température ne dépassant pas les 20°C) de sept (07) niveaux comprenant un sous-sol, un rez-de chaussée, cinq (05) étages et une cage d'ascenseur reliant les différents niveaux.

### **1.1. Séance de travail tenue dans le cadre de la mission**

Afin d'atteindre les objectifs de la mission, l'équipe de la mission a tenu une séance de travail avec la Direction de l'ANTIM en présence des représentants du bureau de contrôle, de l'entreprise chargée de l'exécution des travaux et de l'Expert-Comptable Agrée, (liquidateur de l'entreprise ZONG MA Construction suivant ordonnance N°684 du tribunal de Bamako en date du 11 novembre 2018).

À travers cette séance de travail technique, il s'agissait pour l'équipe de la mission d'échanger d'abord sur les objectifs de la mission, mais aussi de passer en revue l'exécution du projet et de discuter des difficultés rencontrées dans le cadre de la mise en œuvre du projet.

Des échanges, il ressort que la pose de la première pierre a eu lieu le 16 décembre 2016. Toutefois, les travaux proprement dits n'ont démarré finalement que le 05/05/2017 pour une durée de 730 jours. En effet, des difficultés ont jalonné le démarrage du chantier. Ces difficultés étaient liées à des incompréhensions avec la population riveraine du site du chantier. Par ailleurs, malgré le retard pris dans l'exécution des travaux, il est à signaler qu'à la suite de la visite du Ministre de la santé et de l'Hygiène Publique en date 17 septembre 2018, il avait été fixé une date buttoir pour la fin des travaux pour le 30 septembre 2019. A date, ce délai n'a pas pu être respecté et les travaux sur le chantier sont arrêtés depuis mars 2020.

#### **1.1.1. État d'avancement des travaux**

A la date du 15 août 2020, l'état d'avancement des travaux est consigné dans le tableau ci-après :

*Etat d'avancement des travaux à la date du 15 août 2020*

<b>Désignation</b>	<b>Avancement (%)</b>
Terrassement Généraux +VRD	89,07
Aménagement de la Cour et espace Vert	0,00
Gros œuvres	85,22
Récapitulatif des annexes	14,07
Revêtements carreaux	0,00
Electricité	05,98
Plomberies sanitaires	01,98
Etanchéité	0,00
Peinture	0,00
Menuiserie	0,00
<b>Total</b>	<b>36,60</b>

*Source :* Bureaux d'études PI-Conseils/TID-Consult, rapport N°24 de supervision des travaux

Globalement, à la date du 15 août 2020, le taux d'avancement des travaux est de **36,60%** pour un délai consommé de **164,11%** par rapport à l'ordre de service de démarrage des travaux du 05 mai 2017.

Concernant le bâtiment principal, l'avancement physique des travaux est estimé à plus de **90%**.

Quant à la prestation du bureau de contrôle, le délai consommé est de **164,11%** par rapport à la date de l'ordre de service de démarrage de la prestation de contrôle du 11 novembre 2016.

### **1.1.2 État d'exécution financière du projet**

D'un montant total de **2 958 726 371 F CFA**, dont **2 858 426 371 F CFA** pour les travaux et **100 300 000 F CFA** pour la prestation du groupement du bureau de contrôle, la situation des paiements des différents contrats à la date de la mission (décembre 2020) se présente comme suit :

*Situation de paiement des différents contrats  
(Montant en F CFA)*

Désignation		Entreprise ZONGMA	Groupement PI-Conseil/TID-CONSULT	Total Projet
<b>Montant total des travaux FCFA</b>		<b>2 858 426 371</b>	<b>100 300 000</b>	<b>2 958 726 371</b>
<b>Paiements Effectués</b>	Avance de démarrage (20% du montant du marché)	571 685 274	-	571 685 274
	Décompte N°1 (2016)	204 314 726	-	204 314 726
	Décompte N°2 (2018)	341 350 514	-	341 350 514
	Facture N°1 (2020)	-	34 987 000	34 987 000
	Facture N°3 (2020)	-	60 180 000	60 180 000
	<b>Cumul des Paiements</b>	<b>1 117 350 514</b>	<b>95 167 000</b>	<b>1 212 517 514</b>
<b>Retenu</b>		<b>42 293 946</b>	<b>00</b>	<b>42 293 946</b>
<b>Solde au 31/12/2020</b>		<b>1 783 369 803</b>	<b>5 133 000</b>	<b>1 788 502 803</b>

*Source : ANTIM, mandats de paiement émis au Trésor au titre des marchés.*

A la date de la mission (décembre 2020), le cumul des paiements effectués aux entreprises se chiffre à **1 212 517 514 F CFA**, soit un taux de paiement global de **40,98%**. Ce montant est réparti comme suit :

- Marché des travaux : **1 117 350 514 F CFA, soit 39,09%** ;
- Prestation mission de contrôle : **95 167 000 F CFA, soit 94,88%**

Sur la base des mandats de paiement émis au trésor, le reliquat (solde au 31/12/2020) sur les marchés s'élève à **1 788 502 803 F CFA** dont **1 783 369 803 FCFA** pour les marchés des travaux et **5 133 000 F CFA** pour la prestation de la mission de contrôle.

### **1.1.3. Système de suivi évaluation**

Compte tenu de la spécificité du projet, le système de suivi évaluation mis en place pour le projet est bâti principalement autour de la mission de contrôle et de surveillance des travaux.

Le contrôle et la surveillance des travaux ont pour but de veiller à la bonne exécution des travaux et surtout qu'ils s'effectuent dans les règles de l'art et dans le délai imparti.

Pour mener à bien sa mission, deux (02) techniciens de Génie Civil ont été mobilisés pour le suivi permanent des travaux sur le site. Ces derniers sont appuyés par un (01) ingénieur Génie Civil, chef de mission et un (01) ingénieur coordinateur qui effectuent des visites de supervision au moins une fois par semaine.

Outre la mission de contrôle, compte tenu des difficultés rencontrées dans l'exécution des travaux, il a été mis en place par la Direction de l'ANTIM suivant décision N° 18-002/MSHP-ANTIM du 09 avril 2018, un comité de suivi du projet afin d'assurer un bon suivi des activités et un contrôle efficient du projet. Ce comité, constitué des représentants de la Direction de l'ANTIM, de la DFM, de la DNCF et de la CEPRIS, se réunit chaque mois pour évaluer le niveau d'exécution des travaux. Aussi, dans le cadre du suivi des activités, des visites inopinées sont réalisées pour vérifier les progrès réalisés sur le chantier et surtout, obtenir des informations sur l'ensemble des problèmes entravant la bonne exécution des travaux.

#### **1.1.4. État des passations de marchés**

Dans le cadre de l'exécution du projet de construction du siège de l'ANTIM, les marchés passés sont consignés dans le tableau ci-après :

*Etat de passation des marchés*

Intitulé	Marchés			Délai (jours)	
	N° contrat	Montant en FCFA TTC	Attributaire	Temps	Démarrage selon l'OS actualisé
Travaux de construction du siège de l'Agence Nationale de Télé Santé et d'Informatique Médicale	00630 DGMP/ DSP2016	2 858 426 371	ZONG MA CONSTRUCTIO N	730 jours	05/05/2017
Suivi architectural des travaux relatifs à la construction du siège de l'ANTIM	89 CPMP/MSHP/ 2017	69 974 000	LATRIADE	730 jours	05/05/2017
Service de consultant pour le contrôle et la surveillance des travaux relatifs à la construction de l'ANTIM	0009/DRMP- DSP-2017	100 300 000	PI- CONSEILS/TID- CONSULT	730 jours	11/11/2016

*Source: ANTIM, copie des marchés/contrats*

Il importe de signaler que le marché des travaux de construction a été passé par Appel d'Offres Ouvert suivant décret N°2015-0604 P-RM, du 25 septembre 2015 portant Code des Marchés Publics et des Délégations de Service Public.

## **1.2 Visite de chantier**

La visite de chantier s'est déroulée en présence de la Direction de l'ANTIM (le Directeur Général et son Adjoint), les représentants du bureau de contrôle, le Directeur de l'entreprise chargée de l'exécution, ZONG MA Construction et le représentant de l'Expert-Comptable Agrée, (en qualité de liquidateur de l'entreprise suivant ordonnance N°684 du tribunal de Bamako en date du 11 novembre 2018). Elle a porté sur les travaux déjà réalisés par l'entreprise. Il s'agit du bâtiment principal, comprenant cinq niveaux plus le sous-sol et le rez-de-chaussée. Au passage de la mission, la situation des travaux terminés/exécutés se présente comme suit :

- ❖ les gros œuvres du bâtiment principal avec le plancher haut du niveau R+5 ;
- ❖ les enduits intérieurs verticaux et horizontaux en mortier de ciment du bâtiment principal et les éléments décoratifs en béton armé du niveau R+5 ;
- ❖ le béton armé pour voile de la cage d'ascenseur du niveau R+5 et du béton des passerelles du niveau R+5 ;
- ❖ la pose des fils dans les gaines sur tous les niveaux y compris le sous-sol ;
- ❖ les fouilles en masse pour les fosses septiques et le puisard.

## **2.2 Les constats**

À la suite des différents entretiens, de la visite de terrain et de l'analyse des documents mis à la disposition de l'équipe de la mission, les principaux constats qui se dégagent sont :

- l'arrêt des travaux sur le chantier. En effet, au passage de la mission, aucune activité n'est à signaler sur le chantier et le site est pratiquement à l'abandon à part la présence physique de gardiens ;
- le dépassement des délais contractuels (entreprise et bureau de contrôle).

Ces situations sont imputables à de nombreuses difficultés qui ont jalonné l'exécution des travaux. Elles étaient d'abord : la non disponibilité du permis de construire qui a causé des arrêts de travaux, la réticence mais aujourd'hui aplanie d'une partie de la population par rapport à la construction du bâtiment, la présence de roche à seulement 50 centimètres de profondeur lors des travaux de fouille du sous-sol, le différend entre les deux actionnaires de l'entreprise ZHONG MA CONSTRUCTION (Monsieur Abdrahamane SAVADOGO et Monsieur Xu ZHENGUO) qui par finir a entraîné la dissolution de l'entreprise et la désignation de Monsieur Hamadalamine TOURE, Expert-Comptable Agrée, en qualité de liquidateur de ladite entreprise par ordonnance N°684 du tribunal de Bamako en date du 11 novembre 2018. A celles-ci, s'ajoutent aussi les difficultés financières de l'entreprise, la démobilisation d'une bonne partie de son personnel d'encadrement début mars 2020 pour cause de COVID-19.

Au regard de ces constats ci-dessus évoqués, des mesures urgentes doivent être prises par les différentes parties prenantes du projet pour un redémarrage rapide des travaux malgré le délai imparti.

Dans ce sens, des efforts supplémentaires sont demandés à l'entreprise pour mobiliser son personnel et approvisionner le chantier en matériaux de construction afin de finir les travaux. Aussi, une actualisation du planning des calendriers d'exécution des travaux restants doit être faite par l'entreprise et transmise à la mission de contrôle pour approbation.

Quant à l'ANTIM, il urge de prendre toutes les dispositions idoines pour diligenter l'approbation du projet d'avenant sans incidence financière pour la prorogation du délai contractuel en vue de permettre le paiement des décomptes de l'entreprise.

## **B. RÉGION DE SIKASSO**

La région de Sikasso est concernée par deux projets à savoir le projet de Construction de la Breteille Katélé (RN7) -Kadiolo-Zégoua (32,5 km) et Aménagement de 4 Km de voiries urbaines dans la localité de Kadiolo et le projet de Construction d'un échangeur, Viaduc et Aménagement de 10 km de voiries à Sikasso dont le Maître d'Ouvrage est le Ministère des Transports et des Infrastructures.

### **1. TRAVAUX DE CONSTRUCTION ET DE BITUMAGE DE LA BRETELLE KATELE (RN7)-KADIOLO-ZEGOUA (32,5 km) ET AMÉNAGEMENT DE 4 KM DE VOIRIES URBAINES DANS LA LOCALITÉ DE KADIOLO**

Le Gouvernement du Mali a accordé une attention particulière à l'aménagement et au développement des infrastructures de transport en vue d'assurer le désenclavement intérieur et extérieur du pays. À cet effet, des efforts sont faits dans l'aménagement des voies de raccordement des agglomérations rurales importantes au réseau routier principal, de voiries urbaines, notamment dans les villes secondaires et de route en terre de desserte des zones à très forte productivité agricole. Ceci est réalisé, dans le but de relier certaines localités importantes du pays, distantes d'une dizaine de kilomètres seulement du réseau routier principal et surtout un souci de développement de proximité et d'infrastructures routières urbaines adéquates. La réalisation des travaux de construction et de bitumage de la bretelle Katélé (RN7) -Kadiolo-Zégoua (32,5 km) s'inscrit dans ce cadre.

La bretelle Katélé (RN7) -Kadiolo-Zégoua constitue le raccordement du cercle de Kadiolo à la Route Nationale N°7 au niveau des localités de Katélé et Zégoua. Elle s'étend sur une longueur de 32,5 Km et permet de desservir des villages de Dialakorosso, Tiébédougou, Pourou, Zékondoudou, Nianasso, Dogbélé Dougou et de Sokourani.

L'objectif général du projet est de contribuer de manière efficace à la politique de croissance et de réduction de la pauvreté du Mali, notamment le désenclavement des niches de développement et l'amélioration de la mobilité urbaine.

Les objectifs spécifiques sont les suivants :

- Désenclaver le Cercle de Kadiolo ;
- Améliorer les voiries dans la ville de Kadiolo ;
- Réduire les coûts de transport et la réduction des charges d'entretien routier ;
- Améliorer la sécurité routière, le cadre de vie des populations riveraines et le confort des usagers ;
- Diminuer le temps de parcours.

#### **1.1. Les Séances de travail**

Dans le cadre du suivi du projet, la mission a tenu deux séances de travail. La première avec le Directeur Technique de l'AGETIPE, Chef du projet et la seconde avec le chef de subdivision des routes de Sikasso (Chef de projet des travaux de construction et de bitumage de la bretelle Katélé-Kadiolo-Zégoua), le chef de mission du bureau de contrôle CIRA SAS et le Directeur des Travaux du consortium d'entreprise.

De ces rencontres, il ressort que ledit projet fait partie des projets prioritaires du département des Infrastructures et de l'Équipement. Pour la réalisation du projet, le Ministère des Infrastructures et de l'Équipement a signé avec l'AGETIPE-Mali la convention N°007/2015/IP le 20 novembre 2017 pour une durée de 30 mois pour la Maîtrise d'Ouvrage Déléguée. Le financement des travaux est assuré à hauteur de 100% par le Budget National.

Les travaux sont répartis en deux (02) lots :

- lot 1 : travaux de construction et de bitumage de la bretelle Katélé (RN7)-Kadiolo-Zégoua (32,5 km) pour un délai d'exécution de 15 mois ;
- lot 2 : travaux d'aménagement de 4 km de voiries urbaines dans la ville de Kadiolo pour un délai d'exécution de 12 mois.

Les aménagements prévus dans le cadre des voiries urbaines de Kadiolo porteront sur :

- Axe 1 : Marché-Sortie vers Fourou (1,630 Km) ;
- Axe 2 : Grande mosquée-Mairie-Bureaux du cercle de Kadiolo (0,815 Km) ;
- Axe 3 : Place Monument des Martyrs-Nouveau CSCOM (0,795 Km) ;
- Axe 4 : Maison blanche-Axe 1 sortie vers Fourou (0,675 Km) ;
- La réalisation de l'éclairage public sur l'ensemble des quatre (04) axes ;
- La construction et l'équipement d'infrastructures socio-éducatives et sanitaires.

Les caractéristiques techniques des voies sont les suivantes :

- Largeur de la chaussée : 7,50 m ;
- Largeur bandes cyclables : 2x2,50 (traversée de Kadiolo) ;
- Largeur accotements : 2x1,50 m.

Démarrés le 1<sup>er</sup> janvier 2018 pour les deux lots, les travaux ont connu un arrêt de chantier d'environ cinq (05) mois (du 11 septembre 2019 au 12 février 2020) suite à certains problèmes techniques, notamment la non-signature des avenants aux contrats à la fin des délais contractuels par le Maître d'Ouvrage Délégué et le retard dans le paiement des mandats de l'entreprise au niveau du Trésor Public.

Le nouveau planning d'achèvement des travaux, fourni par le Groupement d'Entreprises prévoit l'achèvement des travaux le 28 février 2021 pour le lot 1 et le 31 janvier 2021 pour le lot 2. Ces plannings attendent leur validation par le Maître d'Ouvrage Délégué.

### **1.1.1. État d'avancement des travaux**

L'état d'avancement des travaux (à la date du 15 décembre 2020) se présente comme suit :

- **Lot 01 : 59%** d'exécution pour un délai consommé de **124,17%** soit 9,93 mois sur les 8 mois supplémentaires accordés à la reprise des travaux (17 février 2020) ;
- **Lot 02 : 55%** d'exécution pour un délai consommé de **198%** soit 9,93 mois sur les 5 mois supplémentaires accordés à la reprise des travaux (17 février 2020).

### **1.1.2. Situation financière**

À la suite d'Appel d'Offres Ouvert et d'une consultation restreinte pour l'attribution des marchés, le montant total de la Convention est passé de **24 119 204 971 F CFA** (montant

prévisionnel) à **23 809 916 388 F CFA** (montant attribution des marchés). Il est réparti comme suit :

- Travaux du Lot 01 : **18 981 924 152 F CFA** ;
- Travaux du lot 02 : **2 777 998 421 F CFA** ;
- Études et Contrôle : **1 134 227 800 F CFA** ;
- Honoraires AGETIPE : **915 766 015 F CFA**.

La situation des paiements à la date du 22/12/2020 est consignée dans le tableau ci-dessous :

*Situation des paiements des différents contrats  
(en F CFA)*

Désignation	Montant des contrats	Décomptes Reçus	Paiements effectués	Soldes sur les contrats	Taux de paiement des Contrats (%)
<i>Études et Contrôle</i>	1 134 227 800	982 982 342	982 982 342	151 245 458	86,67
<i>Travaux : Lot 1</i>	18 981 924 152	6 912 152 452	6 912 152 452	12 069 771 700	36,41
<i>Travaux : Lot 2</i>	2 777 998 421	798 207 831	798 207 831	1 979 790 590	28,73
<i>Honoraires</i>	915 766 015	-	228 242 625	687 523 390	24,92
<b>Total Général</b>	<b>23 809 916 388</b>	<b>8 693 342 625</b>	<b>8 921 585 250</b>	<b>14 888 331 138</b>	<b>37,47</b>

**Source :** AGETIPE-Mali, Rapport d'exécution du Projet (situation des engagements et paiements au 22/12/20).

Il ressort de l'analyse des données du tableau, un paiement d'un montant global de **8 921 585 250 F CFA** au titre de la Convention, soit un taux de paiement global de **37,47%**. Une analyse détaillée des données montre qu'excepté, les prestations de la mission de contrôle (86,67%), le taux de paiement est inférieur à 50% pour les contrats des Groupements d'Entreprises en charge des travaux et les honoraires de l'AGETIPE contre plus de 55% d'exécution physique des travaux.

Quant aux soldes sur les différents contrats, ils s'élèvent à **14 888 331 138 F CFA** dont plus de **13 milliards de F CFA** au titre des contrats relatifs aux travaux.

### **1.1.3. Système de Suivi-évaluation**

Pour le suivi et le contrôle des travaux sur le chantier, le bureau CIRA-SA a été recruté. Ledit bureau a pour entre autres tâches :

- l'approbation des plans d'exécution proposés par l'entreprise ;
- la vérification de la conformité des travaux exécutés par rapport aux plans d'exécution ;
- l'établissement des fiches de contrôle qualité ;
- le suivi de la tenue du journal de chantier et des réunions de chantier.

Pour les besoins de sa mission, le bureau comprend un chef de mission et des ingénieurs (ingénieurs géotechniciens, ingénieurs ouvrage d'art, topographes, environnementalistes, des techniciens surveillants, etc.).

En plus du bureau de contrôle, les travaux sont suivis par les deux Chefs de Projet représentant respectivement le Maître d'Ouvrage et le Maître d'Ouvrage Délégué. Les réunions périodiques sont organisées avec les différentes parties prenantes du projet (le Maître d'Ouvrage, le Maître d'Ouvrage Délégué, le Bureau de Contrôle et le groupement d'Entreprises). Lesdites réunions sont sanctionnées par des Procès-verbaux (PV) de réunions.

Enfin, des missions de suivi sont effectuées par la Direction Nationale de la Planification du Développement (DNPd) dans le cadre du suivi physique et financier des projets et programmes.

#### **1.1.4. État de passation des marchés**

Les présents travaux sont réalisés dans le cadre de la Convention de Maîtrise d'Ouvrage Déléguée N°007/2017/IP entre le Ministère des Infrastructures et de l'Équipement et l'AGETIPE-Mali.

Pour le contrôle et la surveillance des travaux, à la suite d'une consultation restreinte, l'AGETIPE-Mali a signé le contrat **S1-IV01-2208-0101/17** avec le bureau CIRA SAS le 23 novembre 2017 pour un montant initial de **755 230 680 F CFA** et un délai d'exécution de 17 mois. L'ordre de service de démarrage des prestations lui a été notifié à compter du 1<sup>er</sup> décembre 2017.

Concernant les travaux, à la suite d'un Appel d'offres ouvert, le groupement d'entreprises ECGF/EMCM a été retenu attributaire des marchés pour les montants suivants :

- **18 981 924 152 F CFA** pour le lot 01 : Travaux de la bretelle Katélé (RN7)-Kadiolo-Zégoua (32,5 km) et un délai d'exécution de 15 mois et ;
- **2 777 998 421 F CFA** pour le lot 02 : Travaux d'aménagement de 4 km de voiries urbaines dans la localité de Kadiolo et un délai d'exécution de 12 mois.

Les marchés ont été signés le 28 novembre 2017 et les démarrages notifiés le 1<sup>er</sup> janvier 2018.

#### **2.2 Visite de chantier**

La visite de chantier s'est déroulée en compagnie du Chef de projet, le chef de Subdivision des Routes de Sikasso. Elle a concerné le tronçon Katélé (RN7) -Kadiolo-Zégoua, les axes de voiries urbaines de la ville de Kadiolo. Pendant la visite, la mission a fait des points d'arrêts :

##### **2.2.1 Lot 1 :**

- du PK13+450 au PK14+150, la couche de base a été terminée ;
- du PK15+025 au PK15+175, le réglage de la couche de base était en cours ;
- au niveau du PK18+075, les travaux de construction des caniveaux étaient en cours ;
- au niveau du PK4+000, l'installation de la centrale d'enrobée était terminée.

### **2.2.2 Lot 2 :**

- sur l'axe 1 du PK0+275 au PK1+630, les travaux de la plateforme sont terminés ;
- du PK0+275 au PK1+630, les travaux de construction de caniveaux sont achevés ;
- sur l'axe 2, on note l'achèvement de la couche de base du PK0+100 au PK0+500 et du PK0+650 au PK0+897 ;
- du PK0+100 au PK0+496, côté droit, l'exécution des caniveaux en maçonnerie et au niveau de la Rue de la Gare, l'achèvement des Dalots au PK0+008.

Par ailleurs, il importe de signaler que pendant la visite, la mission a pu constater la présence effective du Groupement d'Entreprise et de ses employés sur le chantier.

### **2.3 Les constats**

À la suite des différents entretiens, de la visite de chantier et de l'analyse des documents mis à la disposition de l'équipe de la mission, les principaux constats sont :

- Un retard considérable dans l'exécution des travaux compte tenu de l'état d'avancement des travaux par rapport aux délais contractuels ;
- La non-libération de certaines emprises dans les villes de Kadiolo et de Zégoua ;
- L'épuisement des délais contractuels malgré une première prorogation.

Au regard de ces constats, notamment le retard dans l'exécution du chantier, des mesures urgentes doivent être prises par l'entreprise pour finir les travaux à la date indiquée dans son nouveau planning d'achèvement des travaux qui doit être validé par le Maître d'Ouvrage Délégué. Enfin, il urge pour le Maître d'Ouvrage, le Maître d'Ouvrage délégué, le bureau de contrôle ainsi que les autorités administratives et communales de prendre les dispositions utiles pour faire libérer les emprises impactées.

## **2. TRAVAUX DE CONSTRUCTION D'UN ECHANGEUR, D'UN VIADUC ET D'AMENAGEMENT DE 10 KM DE VOIES URBAINES DANS VILLE DE SIKASSO**

Dans le cadre de la poursuite du désenclavement intérieur et extérieur de notre pays, le Gouvernement du Mali a adopté en octobre 2015, la Politique Nationale des Transports, des Infrastructures de Transports et du Désenclavement (PNTITD) et son plan d'actions sur la période 2015-2019.

La réalisation du projet de construction d'un échangeur, d'un viaduc ainsi que l'aménagement de 10 Km de voies urbaines dans la ville de Sikasso sur la période 2019-2021 s'inscrit en droite ligne de cette politique, notamment la modernisation des infrastructures urbaines dans les capitales régionales.

Le projet concerne : i) la construction d'un échangeur de type « trompette » au carrefour de Sikasso-Koutiala (Intersection RN7-RN11) ; ii) la construction d'un viaduc de 450,5 m au carrefour de l'OUA ; et iii) l'aménagement de 10 Km de voies urbaines dans la ville de Sikasso.

L'objectif global du projet est de contribuer à l'amélioration de la mobilité urbaine dans la ville de Sikasso en vue de rendre meilleur la qualité de vie de ses habitants et dynamiser les échanges économiques au niveau national et régional.

Les objectifs spécifiques sont :

- décongestionner le trafic dans la ville de Sikasso ;
- améliorer la mobilité dans la ville de Sikasso ;
- moderniser le réseau de voiries dans la ville de Sikasso ;
- réduire de façon notable les accidents de circulation et les embouteillages ;
- pourvoir la ville de Sikasso en infrastructures modernes suffisantes pour assurer son décollage industriel ;
- améliorer la sécurité routière, le confort des usagers ainsi que le cadre de vie de populations ;
- réduire le coût d'exploitation des véhicules et des transports.

Les mesures environnementales et sociales préconisées dans le Plan de Gestion Environnementale et Sociale (PGES), comprennent : i) la plantation d'arbres d'essence adaptée à la zone du projet ; ii) la réalisation de travaux relatifs à la re-végétalisation des emprunts ; iii) les mesures de sensibilisation des ouvriers et des populations riveraines sur les MST/SIDA pendant la phase de réalisation des travaux ; iv) la promotion de l'assainissement autonome au niveau des concessions le long des axes routiers du projet, v) la gestion des déchets solides, vi) l'indemnisation des Personnes Affectées par le Projet (PAP) et/ou les compensations pour pertes d'activités économiques ; iv) l'information générale du public et des usagers de la route ; et v) l'audit de la sécurité routière pendant l'exécution des travaux.

Le financement du projet est assuré par la BOAD et le Budget national.

## **2.1. Séance de travail tenue dans le cadre de la mission**

Pour les besoins de la mission, il a été tenue une séance de travail technique dans les locaux de la mission de contrôle. Outre l'équipe de la mission, elle a vu la participation du chef de mission de la Mission de Contrôle et deux représentants de l'entreprise chargée de l'exécution des travaux.

La séance de travail avait pour objectif, d'une part, d'expliquer les objectifs de la mission et d'autre part, de passer en revue l'état d'avancement des travaux, la situation financière du projet, les marchés et les difficultés rencontrées.

De ces échanges, il ressort que la réalisation du projet de construction d'un Echangeur, d'un viaduc et d'aménagement de 10 Km de voies urbaines dans la ville de Sikasso s'est avérée nécessaire compte tenu de la dégradation des voies bitumées et des voiries non revêtues dans la région. Aussi, avec l'aménagement en 2x2 voies de la traversée de la ville de Sikasso et l'évolution du trafic sur la RN7, il s'est avéré nécessaire d'aménager un échangeur au niveau de son croisement avec l'Avenue de l'OUA et de réhabiliter cette dernière afin d'améliorer la mobilité et d'éviter la congestion de la circulation au niveau de ce nœud.

Les travaux seront réalisés en lot unique et comprennent essentiellement (i) l'installation de chantier, (ii) les terrassements généraux, (iii) la réalisation des ouvrages d'art (échangeur et viaduc), (iv) la réalisation des corps de chaussée et des dépendances ; (v) le drainage transversal et longitudinal ; (vi) l'éclairage public ; (vii) la mise en place de la signalisation routière et des équipements de sécurité ; (viii) la mise en œuvre des mesures préconisées dans le PGES.

### **2.1.1. État d'avancement physique des travaux**

L'avancement des travaux à la date du 23 décembre 2020 est consigné dans le tableau ci-après :

*Etat d'avancement des travaux à la date du 23 décembre 2020*

<b>N°</b>	<b>Désignation</b>	<b>Etat d'avancement (%)</b>
01	Echangeur	12,34
02	Viaduc	22,52
03	Rue 166, Wayerma : rue passant devant l'Etat Civil Secondaire	32,03
04	Rue 207, Rue passant derrière la Direction Régionale de l'Agriculture, entre le Pied à Terre du Gouvernorat et la Direction Régionale des Eaux et Forêts et allant au Conseil Régional	38,01
05	Rue 143, Wayerma : rue passant devant le CSCOM	37,9
06	Rues 113-167-166, Hamdallaye : rue allant au marché	20,28
07	Rues 31-43, Kaboïla-Macourani : rue allant à la jonction avec l'Avenue Abdoulaye WADE	46,06

N°	Désignation	Etat d'avancement (%)
08	Rue 450, Médine : rue passant devant la porte de Mme KONIPO	41,6
09	Rue 453, Médine : rue passant derrière la Protection Civile	49,99
10	Rue 52, Bougoula ville : rue passant devant la mosquée du Flasso	13,28
11	Rue 100, Wayerma : rue allant de l'ECOBANK jusqu'à la mosquée SOUMANO	59,05
12	Rue 85, Bougoula Ville-Fama : rue allant du TATA jusqu'à l'école TIEBA	25,55
<b>Global</b>		<b>23,13</b>

*Source :* Bureau d'Ingénieur Conseil CIRA-SA, rapport de supervision des travaux

L'avancement global des travaux à la date du 23 décembre 2020 est évalué à **23,13%** pour un délai consommé de **37,04%**.

### **2.1.2. Système de Suivi-évaluation**

Le suivi, le contrôle et la surveillance des travaux de construction de l'échangeur, d'un viaduc et d'aménagement de 10 Km de voies urbaines dans la ville de Sikasso sont assurés par le Bureau d'Ingénieurs Conseils CIRA SA. À cet effet, ledit bureau (i) approuve les plans d'exécution proposés par l'entreprise, (ii) vérifie la conformité des travaux exécutés par rapport aux plans d'exécution et (iii) établit les fiches de contrôle qualité. Pour assurer pleinement sa mission, le bureau est constitué d'un chef de mission et des ingénieurs (ingénieurs géotechniciens, ingénieurs ouvrage d'art, topographes, environnementalistes) et des techniciens surveillants. Outre la mission de contrôle, les travaux font l'objet de supervision de la BOAD, pour s'enquérir de l'état d'avancement des travaux.

Enfin, les travaux sont suivis par le Maître d'Ouvrage, représenté par le Chef de Projet et la DNPD à travers des missions de suivi physique et financier des projets/programmes.

### **2.1.3. État des passations de marchés**

Dans le cadre de l'exécution du présent projet, les marchés passés sont relatifs aux travaux et au contrôle et surveillance.

Au titre des travaux, il a été conclu entre le Département des Infrastructures et de l'Équipement et l'entreprise EGK le marché n°2966/DGMP-DSP 2019, passé après entente directe, pour un montant Hors Taxes/Hors Droits de Douane de **27.044.653.565 F.CFA** HT/HD et un délai d'exécution de 27 mois. Le financement est assuré par la BOAD à hauteur de 77,11% et le Budget National, exercices 2019 et 2020 à hauteur de 22,89%.

Au titre des prestations pour le contrôle et la surveillance des travaux, il a été conclu entre le Département des Infrastructures et de l'Équipement et CIRA SA le contrat n°01295/DGMP-DSP 2019, pour un montant Hors Taxes/Hors Droits de Douane de **1.284.382.300 F.CFA** et un délai d'exécution de 29 mois. Le financement est assuré à hauteur de 100% par la BOAD.

## **2.1.4 État d'exécution financière**

La situation des paiements à la date du 20/12/2020 est consignée dans le tableau ci-dessous :

*(Situation des paiements des différents contrats en F CFA)*

Désignation	Montant des contrats		Paiements effectués		Soldes sur les contrats	
	BOAD	BN	BOAD	BN	BOAD	BN
<i>Études et Contrôle</i>	1 284 382 300	-	772 639 721	-	511 742 579	-
<i>Travaux</i>	20 854 132 364	6 190 521 201	13 522 326 782	1 451 450 872	7 331 805 582	4 739 070 329
<b>Sous-Total</b>	<b>22 138 514 664</b>	<b>6 190 521 201</b>	<b>14 294 966 503</b>	<b>1 451 450 872</b>	<b>7 843 548 161</b>	<b>4 739 070 329</b>
<b>Total Général</b>	<b>28 329 035 865</b>		<b>15 746 417 375</b>		<b>12 582 618 490</b>	

*Source* : DNR, Rapport de suivi mensuel du projet

A la date du 20 décembre 2020, il a été payé à l'entreprise en charge des travaux et à la mission de contrôle, un montant total de **15 746 417 375 F CFA**, soit un taux de paiement de **55,58%**. Ce montant est réparti comme suit :

- BOAD : 14 294 966 503 F CFA dont 13 522 326 782 F CFA pour les décomptes de l'entreprise et 772 639 721 F CFA pour la mission de contrôle ;
- Budget National : 1 451 450 872 F CFA pour les décomptes de l'entreprise au titre de la contrepartie nationale dans le financement des travaux.

Quant aux soldes sur les contrats, ils s'élèvent à **12 582 618 490 F CFA** dont 7 843 548 161 F CFA pour les contrats financés par la BOAD et 4 739 070 329 F CFA pour le Budget National.

## **2.2 Visite de chantier**

La visite guidée du chantier s'est déroulée en compagnie des représentants de la mission de contrôle, de l'entreprise et du Maître d'Ouvrage. Elle a permis à la mission de s'enquérir de l'état d'avancement des différentes composantes du projet dont les travaux sont en cours.

La première visite a porté sur les travaux de l'échangeur. A ce niveau, l'emprise du site est toujours occupée par des réalisations (mur de clôture du camp militaire de Tiéba, une station-service et des propriétés privées). Les travaux sont au stade d'élévation des gros bétons (06 sur 10 déjà réalisés).

La seconde visite a concerné le viaduc. La mission a constaté que (i) les Gros béton sont coulés pour l'ensemble des appuis sauf P7 et P8 au niveau de l'avenue de l'OUA, (ii) 38 semelles sont coulées (sauf celles des deux culées et des piles P7 et P8), (iii) 26/42 piles sont réalisées, (iv) Fouille et gros béton : 21 sur 23, (iv) BA pour semelle et nervure : 40 sur 46 ; (v) Elévation : 26 sur 46, (VI) Plateforme pour échafaudage du Tablier T4N en cours.

Enfin, la mission a visité les travaux d'aménagement de certaines voies urbaines en cours de réalisation. IL s'agit :

- Rue166 (1, 059 km) : les travaux de la couche de fondation sont terminés et les travaux d'assainissement (caniveaux) sont en cours.

- Rue 85 (0,443km) : les travaux sont au niveau de la phase de préfabrication des pavés et dalettes de couvertures de caniveaux.
- Rues 113-167-166 (1,423km) : les travaux en cours portent sur les travaux d'assainissement (caniveaux) et la couche de fondation.
- Rues 31-43 : (0,843km) : Les travaux de fondation sont achevés et les travaux d'assainissement sont en cours.
- Rue 100 (1,304km) : les travaux de la couche de fondation sont terminés de même que la Planche d'essais pour la couche de base en litho-stabilisé terminée. Les travaux d'assainissement sont en cours.

### **2.3 Les constats**

À la suite des différents entretiens, de la visite de chantier et de l'analyse des documents mis à la disposition de l'équipe de la mission, le principal constat qui se dégage est l'occupation de l'emprise du site de l'échangeur au carrefour de la RN7/RN11 par le mur de clôture du camp militaire de Tiéba, une station-service et des propriétés privées. Cette situation qui s'explique par la non-indemnisation des personnes concernées empêche l'entreprise chargée d'exécuter les travaux d'évoluer normalement et pourrait retarder la livraison de l'ouvrage dans le délai contractuel.

À cet effet, des mesures urgentes doivent être prises par l'État pour diligenter les procédures d'indemnisation aux fins d'expropriation et lever les entraves au parachèvement des travaux.

## **II. PRINCIPAUX ENSEIGNEMENTS TIRES DE LA MISSION**

Les principaux enseignements tirés au terme de la présente mission se résument à :

- le retard considérable dans l'exécution des grands marchés de travaux. De façon générale, les grands travaux visités connaissent des retards dans leur exécution. Ces retards s'ils sont expliqués selon les entreprises par les difficultés de paiement de leurs mandats au niveau du Trésor, une bonne organisation et une faible capacité financière de certaines entreprises pourraient aussi expliquer les différents retards constatés sur les chantiers. En outre, les retards constatés dans le processus de libération des emprises ont aussi impacté négativement l'exécution normale desdits travaux ;
- la qualité de certains travaux est satisfaisante conformément aux exigences des Clauses Techniques du marché et selon l'avis des bureaux de contrôle ;
- l'engouement exprimé par les services techniques, les P/P et les bénéficiaires pour la mission de suivi-évaluation, qui constitue pour ces derniers des motifs réels de satisfaction dans le cadre du suivi des investissements publics ;
- la nécessité d'impliquer davantage les autorités administratives régionales (les Gouvernorats) dans les missions de suivi-évaluation afin de renforcer leur appropriation et leur implication dans le suivi des projets de leur zone de représentation ;
- la pertinence des investissements réalisés et la place importante qu'ils occupent dans le développement socio-économique des zones bénéficiaires.

### III. DIFFICULTÉS RENCONTRÉES, SUGGESTIONS, RECOMMANDATIONS ET PROPOSITIONS DE SOLUTIONS

N°	Difficultés/Problèmes Rencontrés	Causes	Mesures/Solutions proposées	Structures/Organismes responsables	Délai d'exécution
<b>TRAVAUX DE CONSTRUCTION D'UN ECHANGEUR, D'UN VIADUC ET D'AMENAGEMENT DE 10 KM DE VOIRIES URBAINES DANS LA VILLE DE SIKASSO</b>					
1	Occupation de certaines emprises du projet, précisément au niveau du site l'échangeur au carrefour de la RN7/RN11 (station-service, mur de clôture du camp militaire de Tiéba, propriétés privées)	- la Non-indemnisation des personnes concernées (dont les biens à caractère immobilier sont affectés par la mise en œuvre du projet) et des concessionnaires (EDM-SA, SOTELMA, SOMAGEP)	- Diligenter les procédures d'indemnisation aux fins d'expropriation des personnes affectées par le projet - Diligenter les travaux de démolition et de reconstruction du mur de clôture du camp militaire de Tiéba - Procéder aux opérations de sensibilisation et demander aux propriétaires de bien libérer les emprises	MTE, MAFHB, MEF  MDAC/Entreprise  Autorités locales	Immédiat  Immédiat  Immédiat
<b>CONSTRUCTION CENTRE TELESANTE ET INFORMATIQUE MEDICALE</b>					
1	Arrêt des travaux sur le chantier	-Difficultés financières de l'entreprise - Démobilisation d'une bonne partie du personnel de l'Entreprise pour cause de COVID-19	Procéder aux paiements immédiats des décomptes en instance de l'Entreprise Procéder à la mobilisation du personnel de l'entreprise	MEF-DNTCP/ANTIM  Entreprise ZHONG MA/ANTIM	Immédiat  Immédiat
2	Perturbation du rythme des travaux et la cadence des approvisionnements pour les travaux de construction	Conflits entre les deux actionnaires (50% et 50%)	Liquidation de l'entreprise et désignation d'un liquidateur Mise en place d'un comité de suivi des travaux	ANTIM	6 mois

3	Dépassement du délai contractuel de 730 jours	Retard dans le processus d'approbation d'un avenant sans incidence financière	Faire un plaidoyer et un suivi rapproché des dossiers pour diligenter l'approbation de l'avenant sans incidence financière de prorogation du délai contractuel	ANTIM	Immédiat
<b>CONSTRUCTION BRETELLE KATELE-KADIOLO-ZEGOUA ET AMÉNAGEMENT VOIRIES URBAINES-KADIOLO</b>					
1	Retard dans l'exécution des travaux (non-respect du délai contractuel)	<ul style="list-style-type: none"> <li>- Arrêt des travaux par le Groupement d'Entreprise pendant une certaine période</li> <li>- Retard pris dans le paiement des mandats de 2019 du groupement d'Entreprises émis au Trésor</li> </ul>	<ul style="list-style-type: none"> <li>- Diligenter l'exécution des travaux restants par un renforcement des effectifs et du matériel sur le chantier</li> <li>- Procéder aux paiements immédiats des mandats émis au Trésor du Groupement d'Entreprises</li> </ul>	<ul style="list-style-type: none"> <li>Groupement d'Entreprises ECGF/EMCM</li> <li>MEF-DNTCP-PGT</li> </ul>	<ul style="list-style-type: none"> <li>Immédiat</li> <li>Immédiat</li> </ul>
2	Occupation de certaines emprises du projet dans la ville de Kadiolo et Zégoua	- Non-paiement des indemnités aux personnes concernées (dont les biens à caractère immobilier sont affectés par la mise en œuvre du projet) et des concessionnaires (EDM-SA, SOMAGEP)	<ul style="list-style-type: none"> <li>-Diligenter les procédures d'indemnisation aux fins d'expropriation des personnes affectées par le projet</li> <li>- Procéder aux opérations de sensibilisation et demander aux propriétaires de bien libérer le long des voies concernées</li> </ul>	<ul style="list-style-type: none"> <li>- MTE, MAFHB, MEF</li> <li>Autorités locales/Maître d'Ouvrage</li> </ul>	<ul style="list-style-type: none"> <li>Immédiat</li> <li>Immédiat</li> </ul>

## CONCLUSION

La présente mission s'inscrit dans le cadre du programme annuel de suivi-évaluation de cent (100) projets et programmes d'investissement public au Mali inscrits au PTI 2020-2022 et au BSI 2020 pour la mise en œuvre du « Plan de Réformes des Finances Publiques au Mali (PREM) » pour la période 2017-2021.

Il s'agit pour la DNPD à travers cette mission de dresser le point de la situation d'exécution physique et financière de ces projets, de constater l'effectivité des réalisations physiques et d'explorer les solutions susceptibles d'améliorer leurs performances. À cet effet, elle a été mise en œuvre à travers les entretiens auprès des services techniques, les UCP, les bénéficiaires et la visite de certaines réalisations. La mission s'est déroulée dans un climat de convivialité et les échanges ont été fructueux entre les différentes parties prenantes.

Les différentes réalisations visitées au vu de leur importance et leur impact sur le développement socio-économique du pays doivent être pérennisées, accompagnées et suivies non seulement pour renforcer la dynamique des investissements réalisés, mais également assurer leur bonne exécution dans le temps imparti.

Des réflexions de fonds sur des problèmes identifiés pouvant entraver l'atteinte des objectifs des projets doivent être menées et assorties de propositions concrètes pour améliorer la mise en œuvre des projets et programmes et favoriser l'atteinte des objectifs et surtout le respect des délais contractuels. De ces réflexions, il y a lieu de retenir :

- *le retard dans l'exécution des grands projets et programmes de développement (travaux de construction);*
- *le retard dans le paiement des décomptes et des mandats émis au Trésor au profit des entreprises attributaires des marchés. Cette difficulté imputable à l'État engendre des retards considérables dans l'exécution des grands travaux d'infrastructures au regard de la faible capacité financière des Entreprises attributaires de ces marchés ;*

Par ailleurs, eu égard à l'engouement suscité au niveau des services des départements sectoriels et les structures techniques, la DNPD devra s'atteler à la communication des rapports pour une plus grande transparence du processus de suivi évaluation. Enfin, les recommandations formulées doivent faire l'objet d'un suivi pour s'assurer de l'effectivité de leur mise en œuvre.

## **IV. ANNEXES**

**Annexe 1 : TDR**

**Annexe 2 : Liste des personnes rencontrées**

**Annexe 3 : Liste des documents de travail**

**Annexe 4 : les images**

ANNEXE 1 : TDR

MINISTÈRE DE L'ÉCONOMIE  
ET DES FINANCES

=====

DIRECTION NATIONALE DE LA  
PLANIFICATION DU DÉVELOPPEMENT

-----

République du Mali  
Un Peuple-Un But-Une Foi



**TERMES DE RÉFÉRENCE DU PROGRAMME  
ANNUEL DE SUIVI – ÉVALUATION DE 100  
PROJETS ET PROGRAMMES  
D'INVESTISSEMENTS PUBLICS AU MALI POUR  
L'ANNÉE 2020**

**Effet stratégique n°2 du PREM:** " Conformément aux normes internationales, le budget de l'Etat reflète les politiques publiques, optimise l'utilisation des ressources et assure l'efficacité de la dépense publique".

**Activité 2.1.3.4:** "Intensifier les missions de suivi des projets et programmes"

**Février 2020**

## **I - CONTEXTE ET JUSTIFICATION**

### **I - 1 - Contexte**

Le suivi trimestriel de l'exécution du BSI a été régi par l'Instruction **N° 3/MP-MFC du 3 Septembre 1990** pour mieux suivre l'exécution du BSI avec la possibilité de sanctionner les gestionnaires de projets défaillants.

Les conclusions du séminaire sur le « Renouveau de la Planification » tenu à Ségou du 15 au 18 janvier 1996, font ressortir entre autres, la faiblesse du système de conception, de mise en œuvre et de suivi-évaluation des projets et programmes de développement. A cet égard, il a été recommandé la mise en place d'un mécanisme de suivi-évaluation systématique des projets et programmes.

Toutefois, malgré des efforts considérables déployés, le processus de suivi-évaluation des investissements publics reste problématique.

L'« **Etude sur l'amélioration des taux de décaissement des projet et programmes au Mali** » indique dans ses conclusions :

- une faiblesse du suivi des projets et programmes (P/P) au niveau des ministères de tutelle,
- un manque de ressources humaines compétentes au niveau des CPS,
- des comités de pilotage chargés de la supervision des P/P dont la fonction se résume à des réunions périodiques.

Aussi, « **l'Etude diagnostique du système de Sélection, de Programmation et de Suivi-Evaluation des Projets/Programmes d'Investissement Public assortie d'un Plan d'Action pour le Renforcement des Capacités** » réalisée en mars 2012, relève également quelques insuffisances du système de suivi-évaluation des projets et programmes :

- ◆ le suivi physique de l'état d'exécution technique des projets inscrits au PTI se fait très timidement et se limite à de rares visites de terrain effectuées par les CPS et les DTSS dans le cadre de leurs missions ordinaires;
- ◆ le cadre de concertation semestriel (2 fois par an) sous l'autorité de la DNPD et qui regroupe les DAF et les CPS qui passe en revue l'exécution des projets sectoriels ainsi que l'état d'évolution des nouveaux projets dans leur cycle, n'est pas suffisamment développé;
- ◆ les problèmes récurrents liés aux outils sont surtout le mauvais remplissage des fiches BSI, le retard de transmission et les lenteurs dans les feedback;
- ◆ le suivi technique des programmes régionaux qui exige les visites de terrain au sein des projets en exécution sous l'égide du Conseil Régional avec la participation de la DRPSIAP, des DRS et des PTF n'est pas encore généralisé;
- ◆ l'utilisation de fiches de suivi-évaluation des projets/programmes n'est pas généralisée. Le rôle central que doit jouer le Conseil Régional dans le domaine notamment du suivi de la mise en œuvre des mesures et de la diffusion des résultats du suivi financier des projets régionaux reste à initier.

## **I – 2 – Justification**

Le gouvernement du Mali cherche à accroître ses dépenses d'investissement dans le budget de l'État. Cette orientation de politique économique est particulièrement affirmée depuis les années 2010, dans le cadre du programme soutenu par la facilité élargie de crédit avec le FMI.

Ainsi, des financements très importants sont consentis chaque année dans la mise en œuvre de projets, programmes ou politiques publiques de développement pour l'amélioration des conditions de vie des populations. La mise en œuvre de ces projets et programmes d'investissement public est en grande partie assurée par l'aide publique au développement des Partenaires Techniques et Financiers (PTF) bilatéraux et multilatéraux, soit 80% environ du montant total des investissements.

À cet effet, les exigences d'efficacité et de transparence de l'action publique vis-à-vis des populations bénéficiaires et des partenaires techniques et financiers voudraient que chaque acteur, à quelque niveau que ce soit, soit redevable de ses agissements.

Le suivi-évaluation des politiques publiques et des projets/programmes doit être inscrit au centre de l'action publique afin de concrétiser et de rendre visibles les efforts du Gouvernement et impose aux acteurs impliqués dans la planification, la programmation et la gestion des investissements publics de répondre désormais à des questions telles que : nos politiques publiques apportent-elles les changements souhaités ? Nos programmes et projets produisent-ils les effets escomptés ? Quels types d'ajustements sont désirables pour améliorer leur performance ?

Fortement lié à la rationalisation de l'action publique, le suivi-évaluation vise à déterminer dans quelle mesure une politique publique, un programme ou un projet atteint les objectifs qui lui sont assignés et, surtout, dans quelle mesure les impacts escomptés auprès des publics cibles sont produits. Il fournit ainsi aux citoyens, aux parlementaires, aux autorités administratives et aux bailleurs de fonds, une appréciation neutre et objective, fondée sur des éléments probants, favorisant la transparence dans l'utilisation des ressources, aidant les administrateurs de programmes à gérer en fonction des résultats et favorisant l'amélioration continue des politiques, projets et programmes.

C'est dans ce cadre qu'à la suite de la mise en œuvre des deux (2) phases du Plan d'Action du Gouvernement pour l'Amélioration et la Modernisation de la Gestion des Finances Publiques, phases (PAGAM/GFP), exécutées de 2006 à 2009 pour la phase I et de 2011 à 2015 pour la phase II, notre pays s'est inscrit dans une nouvelle vision de gestion des finances publiques sur la période 2017-2021 dénommée "**Plan de Réforme des Finances Publiques au Mali**" (PREM) qui offre l'une des conditions préalables à l'émergence. Ce cadre se traduit par des institutions, des ressources humaines, des **pratiques de gestion et des systèmes d'information** qui permettent au pays de s'aligner sur les normes et meilleures pratiques internationales, en particulier dans les différents domaines de la gestion budgétaire et du contrôle parlementaire et citoyen de l'action publique.

Ainsi, les activités programmées s'inscrivent dans l'effet stratégique n°2 intitulé " Conformément aux normes internationales, le budget de l'État reflète les politiques publiques, optimise l'utilisation des ressources et assure l'efficacité de la dépense publique". Elles portent notamment sur **l'Extrant 2.1.3. "L'amélioration de la programmation et du suivi des investissements publics participe d'une qualité renforcée de la dépense publique"**.

## **II – OBJECTIF**

L'objectif du programme annuel des missions de suivi-évaluation de l'année 2020 de la Direction Nationale de la Planification du Développement est de dresser le point de la situation d'exécution physique et financière de cent (100) projets et programmes d'investissement public inscrits au PTI 2020-2022 et au BSI 2020 et d'explorer les solutions susceptibles d'améliorer leurs performances.

Sur les 100 projets et programmes, vingt-cinq (25) seront suivis dans le cadre de la mise en œuvre des activités inscrites dans le chronogramme 2020 PREM.

## **III – RESULTATS ATTENDUS**

À travers ce programme ambitieux des missions de suivi - évaluation des projets / programmes d'investissement, la Direction Nationale de la Planification du Développement vise les résultats suivants :

- l'état d'exécution physique et financier des projets /programmes visités est mieux connu ;
- les contraintes et goulots d'étranglements à la bonne marche des projets visités sont identifiés ;
- les recommandations appropriées à la prise de décision sont formulées et mises en application.

## **IV. PROGRAMME INDICATIF ET METHODOLOGIE DE DEROULEMENT DES MISSIONS**

### **4.1. Prise de contact avec les CPS et UGP**

- Envoi de documents : **Chef de mission**

Les documents de missions seront envoyés une semaine avant la date de départ aux CPS, aux différents DRPSIAP pour leur information et aux porteurs de projets (UGP et services de tutelle) pour les dispositions pratiques à prendre en vue d'une meilleure organisation de la mission.

Les documents à envoyer sont :

- les TDR de la mission ;
  - une copie de l'ordre de mission ;
  - la liste des projets à visiter ;
  - la fiche de suivi des projets.
- Débriefing des membres des équipes pour les informations utiles à communiquer, la situation des rôles et responsabilités de chaque membre, les résultats à atteindre et les dispositions à prendre pour un meilleur déroulement de la mission (**Chef de mission**).
  - Concertations entre l'équipe de mission, les CPS et les UGP pour la planification des missions et les mesures pratiques à prendre à Bamako avant le départ des équipes : (les 2 premiers jours de la mission : **équipe de mission**)

## **4.2. Déroulement des missions : Equipe de mission**

- Visite de courtoisie aux autorités administratives et politiques des différentes régions pour la présentation des équipes et des objectifs des missions ;
- La phase des travaux techniques entre l'équipe de mission et les UGP : l'accent sera mis sur les aspects suivants :
  - ✓ l'exécution physique et financière par composante des projets / programmes au passage de la mission ;
  - ✓ les prévisions, les réalisations physiques et financières à mi-parcours de l'année 2020 au moment du passage de la mission ;
  - ✓ le point sur l'utilisation de la contrepartie nationale ;
  - ✓ l'évolution du processus de passation des marchés sur financement intérieur et extérieur ;
  - ✓ le système de suivi - évaluation interne et externe mis en place pour le pilotage du projet / programme ;
  - ✓ la durée de l'exécution des projets et programmes dans le temps ;
  - ✓ les contraintes et goulots d'étranglement à la bonne marche du projet / programme ;
  - ✓ les propositions de solutions envisagées par nature de contraintes et problèmes rencontrés (techniques, financiers, institutionnels....).

Pour ce faire, la documentation à demander comprend, entre autres :

- ✓ le document de projet, éventuellement les textes portant création et fonctionnement du projet;
  - ✓ l'aide mémoire ou le dernier rapport de suivi ou d'évaluation du projet / programme par le PT, ou le cas échéant, le rapport d'étape ou d'avancement ;
  - ✓ les justificatifs (documents des marchés passés dûment signés et cachetés conjointement par le Gestionnaire du projet / programme, le Directeur des Finances et du Matériel de tutelle et les Services financiers compétents : DGB, DNCF, DGMP/DSP, DNTCP...etc.) de l'utilisation des crédits budgétaires des trois derniers exercices 2017, 2018 et 2019 en s'assurant qu'elle est conforme à ce qui a été convenu, de commun accord, lors des différents arbitrages du PTI / BSI ;
  - ✓ la situation de décaissement annuelle depuis le démarrage du projet/programme jusqu'au moment du passage de la mission;
  - ✓ le tableau de bord ou le chronogramme des activités du projet / programme pour le reste de l'exercice budgétaire en cours;
  - ✓ le plan de passation des marchés N+1, le cas échéant.
- La phase de visite des réalisations et entretien éventuel avec les bénéficiaires ;
  - La phase de restitution et adoption des résultats avec les UGP avant de quitter

## **4.3. Phase finale de la mission : Equipe de mission**

- La finalisation du rapport de mission : les équipes rédigeront un rapport au terme de leurs missions dont le contenu fera ressortir les éléments ci - après :
  - ✓ Déroulement de la mission ;
  - ✓ Principaux enseignements tirés de la mission ;

- ✓ Suggestions - Recommandations - Propositions de solutions ;
- ✓ Annexes.
- Restitution des résultats à la DNPD ;
- Envoi du rapport final au Ministère de l'Economie et des Finances (MEF) et/ou à la CARFIF;
- Publication du rapport final sur le site de la DNPD et/ou du MEF.

## **V – ECHANTILLON DES PROJETS/PROGRAMMES A VISITER**

Plusieurs critères peuvent être utilisés pour la sélection des projets à évaluer (Département de tutelle, Région administrative de localisation, Secteur formel de planification, Envergure du projet et son état d'avancement...).

Toutefois, pour les présentes missions, le choix de l'échantillon de projets / programmes à visiter se fera sur la base de leur importance par rapport aux priorités et objectifs actuels du Gouvernement (lutte contre la pauvreté, services sociaux essentiels, bonne gouvernance, modernisation de l'Administration et décentralisation) d'une part, de l'insuffisance d'informations nécessaires pour leur programmation et l'établissement de leur bilan physique/financier et de leur localisation d'autre part.

## **VI – COMPOSITION DE LA MISSION DE SUIVI-EVALUATION**

Les missions seront réalisées par des équipes réparties dans les régions de Kayes, Koulikoro, Sikasso, Ségou, Mopti et le district de Bamako.

En fonction de la localisation des réalisations physiques, les équipes peuvent se déployer sur les mêmes régions avec des projets/programmes différents.

Pour des problèmes d'insécurité, les projets et programmes des régions du Nord ne seront pas concernés en 2020.

Chaque équipe sera composée :

- **au niveau national**, des cadres de la Direction Nationale de la Planification du Développement, les Cellules de Planification et de Statistique et d'autres structures des Finances comme la DGDP, la DGB et la Cellule de suivi des projets.
- **au niveau régional**, des représentants des Directions Régionales de la Planification, de la Statistique, de l'Informatique, de l'Aménagement du Territoire et de la Population (DRPSIAP).

## **VII – MOYENS HUMAINS, MATERIELS ET FINANCIERS**

Afin de mener à bien les missions de suivi - évaluation et atteindre l'objectif fixé, les équipes seront dotées des moyens humains, matériels et financiers adéquats et suffisants pour assurer leur autonomie.

- **Moyens financiers** : imputation budgétaire : BUDGET NATIONAL
- **Durée** : la durée des missions est de 10 jours par équipe pour couvrir les projets à visiter sur les régions indiquées.

**ANNEXE II : LISTE DES PERSONNES RENCONTRÉES****DISTRICT DE BAMAKO**

<b>N°</b>	<b>Noms et Prénoms</b>	<b>Structures</b>	<b>Fonctions</b>	<b>Localités</b>	<b>Téléphone</b>	<b>Email</b>
1	Ousmane FOMBA	ANTIM	Directeur	Bamako	66734663	ousmanefomba@antim.gouv.ml
2	Tyeri DACKOOU	ANTIM	DGA	Bamako	66852035	tyeridackouo@antim.gouv.ml
3	XU ZHENGUO	ZHONG MA CONSTRUCTION	Chef d'Entreprise	Bamako	93236072	
4	Harouna TOURE	Cabinet TOURE H	Représentant liquidateur	Bamako	73162224	hanoutoure2@gmail.com
5	Sanou DEBERETERE	Cabinet TOURE H	Assistant Comptable	Bamako	75128976	sanoudeberetere12@gmail.com
6	Issa BERTHE	La _Triade	Architect	Bamako	74022163	issa.berthe_archi@yahoo.fr
7	Oumar CAMARA	PI_CONSEILS	Bureau de Contrôle	Bamako	91061022	oumar.camara@piconseils.com
8	Seydou OUONOGO	ANTIM	Agent Comptable	Bamako	66223855	seydououonogo@yahoo.fr
9						
10						
11						
12						

### REGION DE SIKASSO

N°	Noms et Prénoms	Structures	Fonctions	Localités	Téléphone	Email
1	Mahamadou MAÏGA	DRPSIAP	Directeur	Sikasso	76156822	maigahama_73@yahoo.fr
2	Jean-Paul F. GODONOU	CIRA	Chef de Mission pi	Sikasso	63104177	jpgodson06@yahoo.fr
3	Fisseynou DIAWARA	EGK	Ingénieur qualité	Sikasso	77985523	fisseynou@yahoo.fr
4	Mody N'DIAYE	EGK	Construction Travaux Voirie	Sikasso	76666770	modyndiaye010@gmail.com
5	Yaya GASSAMA	EGK	RAF	Sikasso	83208385	gassamagmail.com
6	Sidi KONARE	DRR	Surveillant des chantiers	Sikasso	82863646	konaresidy@yahoo.fr@.com
7	Yaya SAMAKE	CIRA	Chef de mission	Kadiolo	70461894	yayasamake21@yahoo.fr
8	Halla Ibrahim TOURE	DRR- C. P	Chef de Subdivision	Sikasso	76363784	tourehibrahim59@yahoo.fr
9	Seydou DIABATE	ECGF-EMCM	Directeur travaux	Kadiolo	76198032	diabateseydou13@gmail.com
10						



### **ANNEXE III : LISTE DES DOCUMENTS DE TRAVAIL DES PROJETS VISITES**

#### **TRAVAUX DE CONSTRUCTION D'UN ECHANGEUR, D'UN VIADUC ET D'AMENAGEMENT DE 10 KM DE VOIRIES URBAINES DANS LA VILLE DE SIKASSO**

- Rapport mensuel N°06 du bureau de contrôle et de surveillance (CIRA SA) des travaux de construction d'un Echangeur, d'un Viaduc et d'aménagement de 10 Km de voies urbaines dans la ville de Sikasso ;
- Copie du marché des travaux de construction d'un Echangeur, d'un Viaduc et d'aménagement de 10 Km de voies urbaines dans la ville de Sikasso ;
- Copie du contrat pour prestations de services de consultants relatifs au contrôle et surveillance des travaux de construction d'un Echangeur, d'un Viaduc et d'aménagement de 10 Km de voies urbaines dans la ville de Sikasso ;
- Fiche de suivi mensuel du projet/DNR ;
- Fiche de suivi des Projets/Programmes renseignée pour le compte du projet.

#### **CONSTRUCTION CENTRE TELESANTE ET INFORMATIQUE MEDICALE**

- Rapport N° 24 de supervision des travaux de Construction du Siège de l'Agence Nationale de Télésanté et d'Informatique Médicale ;
- Fiche de suivi des Projets/Programmes renseignée pour le compte du projet ;
- Copie du marché des travaux des travaux de Construction du Siège de l'Agence Nationale de Télésanté et d'Informatique Médicale à Hamdallaye en lots unique ;
- Copie du contrat pour prestations de services de consultants pour le contrôle et la surveillance des travaux de Construction du Siège de l'Agence Nationale de Télésanté et d'Informatique Médicale à Hamdallaye ;
- Copie des mandats de paiement au titre des exercices budgétaires 2016, 2018 et 2020

#### **CONSTRUCTION BRETELLE KATELE-KADIOLO-ZEGOUA (32,5 km) ET AMENAGEMENT DE VOIRIES URBAINES DANS LA LOCALITE DE KADIOLO**

- Rapport circonstancié du bureau de contrôle et de surveillance des travaux de construction et de bitumage de la bretelle Katélé-Kadiolo-Zégoua (32,5 Km) et d'aménagement de 4 Km de voiries urbaines dans la ville de Kadiolo ;
- Procès-Verbal de réunion hebdomadaire N°45 ;
- Certificat de paiement-Décompte provisoire N°3 ;
- Certificat de paiement-Décompte provisoire N°3 ;
- Rapport trimestriel d'exécution de la Convention N°007/2017/IP du 4<sup>ème</sup> trimestre 2020 ;
- Situation des engagements et paiement au 22/12/2020 de la Convention N°007/2017/IP.



## ANNEXE 4 : LES IMAGES

### Travaux de Construction du Centre de Télésanté et Informatique Médicale



Façade crépis en mortier de ciment



Echafaudage pour les enduits



Echafaudage à l'intérieur du bâtiment pour les travaux de finition



Façades du Bâtiment

## TRAVAUX DE CONSTRUCTION D'ÉCHANGEUR DANS LA VILLE DE SIKASSO



Voiles intermédiaires



Piles de l'échangeur

## TRAVAUX DE CONSTRUCTION DE VIADUC DANS LA VILLE DE SIKASSO



Voiles



Echafaudage pour le coffrage du tablier



Coffrage du tablier

## TRAVAUX DE CONSTRUCTION DE 10 KM VOIES URBAINES DANS LA VILLE DE SIKASSO



Travaux de terrassement de voies urbaines



Travaux de fouille pour caniveaux



Maçonnerie de caniveau en moellon



Caniveau maçonné en moellon

## TRAVAUX DE CONSTRUCTION DE VOIRIE DANS LA VILLE DE KADIOLO



Travaux de terrassement de la Bretelle Katélé



Occupation de l'emprise par les poteaux de l'EDM



